



panne d'un radiateur sur achats 3 + 2 gratuits

Par **agez jean marie**, le 14/12/2012 à 04:37

Bonjour

J'ai acheté en octobre 2011, à l'occasion d'une promotion dans un magasin de bricolage, 5 radiateurs. Pour 3 radiateurs de même puissance achetés au prix "normal": 289€, vous aviez droit à 2 radiateurs en plus au prix de 1 euro chacun.

Sur la facture remis en caisse les 5 radiateurs sont mentionnés distinctement.

Un des 5 appareils vient de tomber en panne. Dans le cadre de la garantie de 2 ans je me suis rendu dans le magasin. Le vendeur après avoir testé ce dernier m'a proposé un bon d'achat à utiliser dans le magasin.

Ce bon d'achat correspond au prix global soit $289€ \times 3 + 1€ \times 2$ soit $869:5 = 173.80€$

J'ai refusé ce deal. Après de très longues discussions et devant mon désaccord ils m'ont proposé la réparation avec beaucoup de difficultés.

Si la réparation était impossible, j'aimerais savoir si:

1/ ils ont le droit de me rembourser que 173.80 alors que le prix unitaire hors promotion est de 289€?

2/ ils ont le droit de me donner un bon d'achat à utiliser uniquement chez eux?

3/ Si oui, s'agissant d'une chaîne de magasin puis-je demander la possibilité d'utiliser ce bon d'achat dans un autre magasin de la même enseigne?